



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J1

Tél. : 418 387-2534
Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le Conseil lors de la séance du 3 mai 2021.

Nature et effets

La demande vise à autoriser l'implantation d'une piscine hors-terre et d'un patio en cour avant de la propriété, à une distance respective de 12 mètres et de 9 mètres de l'emprise du chemin public, alors que selon la réglementation en vigueur, une piscine doit être implantée en cour latérale ou arrière seulement.

Vous trouverez une présentation du projet sur le site Internet de la municipalité : www.st-elzear.ca

Identification du site concerné

Lot 3 581 795 situé au 163 rang du Bas-Saint-Thomas.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, d'ici le 2 mai 2021, au direction@st-elzear.ca ou au 597, rue des Érables, Saint-Elzéar, Québec G0S 2J1

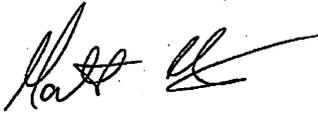
Donné à Saint-Elzéar ce 15^e jour d'avril 2021.

Mathieu Genest,
Directeur général Secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mathieu Genest, Directeur général de la municipalité de Saint-Elzéar, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15^e jour d'avril 2021 entre 10 h 00 et 17 h 00 heures. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour d'avril 2021.



*Mathieu Genest,
Directeur général Secrétaire-trésorier*



Demande en urbanisme 2021-04-0002

Informations générales

Matricule	6044 92 1254	Origine demande	D'une demande de permis ou de certificat
Type de demande	Dérogation		

Dates importantes

Demande : 2021-04-13

Coordonnées

Propriétaire Demandeur

Sébastien Bety
Caroline Forgues
163 Rang DU Bas-Saint-Thomas
Saint-Elzéar
Québec, Canada
G0S 2J2

Travaux

163 Rang DU Bas-Saint-Thomas
Saint-Elzéar (Québec)

Description des travaux

Attendre position deck

Lots et zones

Zones : A-2

No Lot	Rang	Plan cadastral	Superficie
3581795			

Éléments concernés

Type d'élément	Modification	Date de construction
Implantation		

Nature de la demande

Demande	Norme
Demande de reconnaître réputé conforme l'implantation d'une piscine hors terre et d'un deck en cour avant de la propriété à une distance respective de 12 mètres et 9 mètres de l'emprise du chemin public.	Règlement de zonage n°2007-115 Article 7.6 a) Une piscine doit être implanté en cour latérale ou arrière seulement (...).

No demande : 2021-04-0002

Imprimé par : Danny Boutin

Raisons de la demande

- La propriété ne dispose pas de cour arrière
Présence de l'installation septique en cour latérale
terrain accidenté en cour latérale

Notes

- La résidence est située à 21,32 mètres de l'emprise de rue
Le terrain est en forme de pointe

Règlements

Type	Règlements	Article
Zonage	2007-115	7.6 a)

Vérifications

Respect des objectifs du plan d'urbanisme ?	oui
Relative à l'usage ou à la densité d'occupation du sol ?	non
L'immeuble est-il situé en zone d'inondation ou en milieu humide ?	non

Commentaires

ANNEXE:

- Demande de dérogation
- Localisation

Conformité au Règlement

Règlement -

Réservé au fonctionnaire désigné

Demande reçue le	2021-04-13	Coût	200,00 \$
Approuvée		Dépôt	
Échéance		Fin	
Renouvellement			



Danny Boutin

Signature

Je, _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si la demande m'est accordée, je me conformerai aux dispositions des règlements en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____ 2021

Propriétaire ou procureur fondé

Propriétaire ou procureur fondé

St-Elzéar de Beauce, le 6 avril 2021.

À l'attention du comité d'urbanisme de la municipalité de Saint-Elzéar de Beauce.

Demande de dérogation pour installation d'une piscine hors-terre considéré en cours avant.

Lot Cadastrale de la municipalité de Saint-Elzéar de Beauce : 3 581 795.

Bonjour,

La présente demande est pour expliquer en quoi il est impossible d'installer une piscine arrière-résidence ou même latérale à la résidence principale.

Premièrement, la résidence principale et extrêmement coller sur la limite arrière-lot et considérant la disposition particulière du terrain (en triangle) il est impossible de positionner la piscine derrière ladite résidence.

Deuxièmement, la nature très boisé et imparfaite (très accidenté) du terrain empêche la possibilité d'installer la piscine au nord nord-ouest (à gauche) de la résidence. Le côté gauche de la résidence aurait été le seul endroit possible pour pouvoir respecter les normes de zonage pour les piscines car nous aurions pu positionner la piscine à une distance plus éloigné de l'emprise du chemin et donc la considérer latéral à la résidence mais avec la topographie accidentée de cette zone et l'emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration, il est impossible d'y installer la piscine.

Troisièmement, le côté droit de la résidence (sud sud-est) à une topographie très plane, propice à une aire de jeu et aussi à l'implantation d'une piscine. En aucun cas, de ce côté, nous dérangerons les voisins car il n'y en a pas. Les deux lots adjacents au notre, outre le chemin, sont des champs cultivés. De plus, pour la sécurité des usagers de la piscine, nous auront toujours une vue d'ensemble adéquates et sans encombre (arbre, arbustes, branches, etc).

Pour conclure cette brève demande, je poursuis en apportant le fait que mon voisin immédiat et mon deuxième voisin, on eux aussi une piscine en avant de leur résidence et rien ne semble déplaire à qui que ce soit. Mon voisin au nord installe à chaque année une piscine gonflable en avant de sa résidence et mon deuxième voisin, a lui, une piscine creusée en avant de son chalet. Bien sûr, dans les deux cas, la résidence est positionnée comme la nôtre, très profonde sur le terrain, empêchant la possibilité d'être réglementaire au zonage.

En conclusion, j'espère vous avoir démontré qu'il est impossible avec le terrain en question (lot particulier) et une topographie très accidentée, qu'il est impossible pour nous d'être conforme à la norme en vigueur. Bien sûr, je pense aussi que le fait d'être en zone rurale fait en sorte que la situation n'est guère critique. Même si la piscine est positionnée devant la résidence, nous voulons nous conformer à toutes les autres obligations, soit les marges latérale, frontales, les marges avec la ligne d'Hydro-Québec, les normes pour patio avec les clôtures et accès. J'espère avoir été assez clair et précis pour notre situation bien personnelle. Je vous partage un album photos des lieux avec quelques petite explications, le tout pour faciliter la compréhension de cette demande. Je suis disponible pour répondre à vos interrogations en tout temps.

Sincère salutation.

Sébastien Bêtu et Caroline Forgues

6 avril 2021, Saint-Elzéar de Beauce, Québec.

Danny Boutin

De: Danny Boutin
Envoyé: 14 avril 2021 08:43
À: Sébastien Bêty
Objet: RE: demande et explication pour dérogation, piscine avant lot, St-Elzéar

Dans la demande de dérogation,

L'élément le plus proche de la rue doit être indiqué.

Souhaitez-vous donc toujours présenter votre demande avec votre deck à 9 mètres de l'emprise de rue ?

Évidemment si le déplacement du deck ne cause pas de préjudice, cette option sera fort probablement recommandée par le comité d'urbanisme.

À cet effet, le comité pourrait par exemple recommander que la piscine soit dérogatoire mais que le deck soit à l'intérieur du terrain.

Salutations

Danny Boutin

Inspecteur en bâtiment et en environnement
dannyboutin@nouvellebeauce.com
Tél. : 418 387-3444 x 4115



nouvellebeauce.com

268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0 Téléc. : 418 387-7060

AVERTISSEMENT - Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s).
Si ce courriel vous est parvenu par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt. Merci.

De : Sébastien Bêty
Envoyé : 13 avril 2021 21:52
À : Danny Boutin <dannyboutin@nouvellebeauce.com>
Objet : RE: demande et explication pour dérogation, piscine avant lot, St-Elzéar

Bonjour M. Boutin,

Pour répondre à la question de la distance entre le coin sud du patio et l'emprise, on parle d'environ 9,00m de distance pour l'emplacement sur le plan joint. Cependant, je ne suis vraiment pas certain des dimensions du patio pour l'instant car avec les prix exorbitant des matériaux et l'approvisionnement de ceux-ci, les dimensions risquent de diminuer.

De plus, il est toujours possible de déplacer le patio vers le champs et de changer les escaliers d'endroits pour éloigner le coin du chemin.

Salutations,

Sébastien Bêty

De : Danny Boutin <dannyboutin@nouvellebeauce.com>

Envoyé : 13 avril 2021 08:40

À : Sébastien Bêty

Objet : RE: demande et explication pour dérogation, piscine avant lot, St-Elzéar



ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens et n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que leur contenu est sécuritaire.

Bonjour M. Bety,

J'aurais également besoin de la distance entre le patio et la rue, car celui semble plus près que la piscine.

Salutations,

Danny Boutin

Inspecteur en bâtiment et en environnement

dannyboutin@nouvellebeauce.com

Tél. : 418 387-3444 x 4115



nouvellebeauce.com

268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0 Téléc. : 418 387-7060

AVERTISSEMENT - Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s). Si ce courriel vous est parvenu par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt. Merci.

De : Sébastien Bêty

Envoyé : 12 avril 2021 22:31

À : Danny Boutin <dannyboutin@nouvellebeauce.com>

Objet : demande et explication pour dérogation, piscine avant lot, St-Elzéar

Bonjour M. Boutin,

Alors voila tel que demandé, mon explication pour l'impossibilité de positionner la piscine arrière-lot ou sur le côté (au nord) de la résidence.

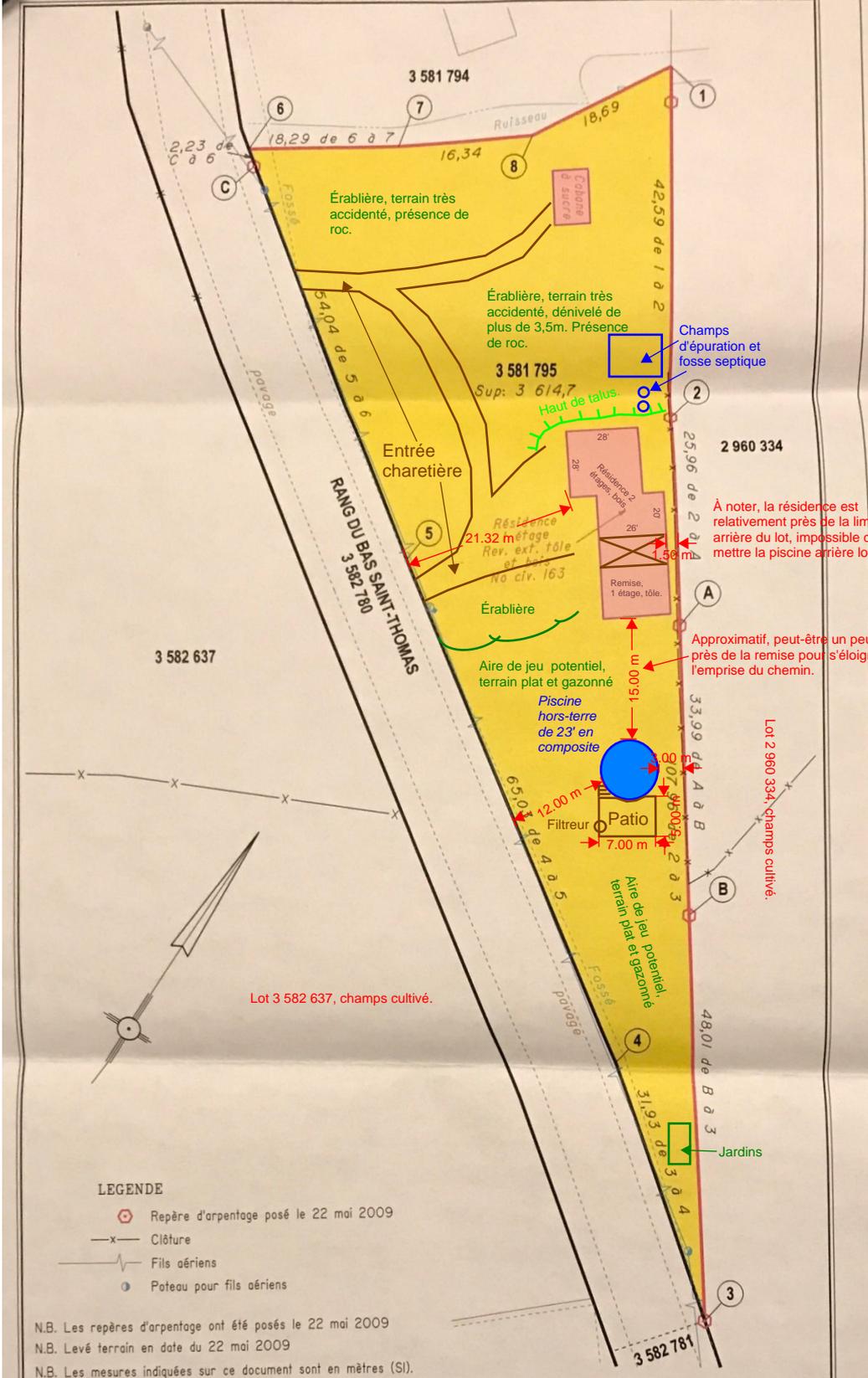
Je vous envoie aussi un plan .pdf annoté avec petits détails ainsi qu'un album photos du terrain.

Je suis présentement à Kégaska pour Hydro-Québec, alors difficile de me rejoindre, mais si jamais vous trouvé qu'il manque de détails ou tout simplement que ma demande est incomplète... essayer de me rejoindre pour que je puisse compléter le tout de façon adéquate le plus rapidement possible (14 avril).

Merci beaucoup pour tout.



Sébastien Bêty



À noter, la résidence est relativement près de la limite arrière du lot, impossible de mettre la piscine arrière lot.

Approximatif, peut-être un peu plus près de la remise pour s'éloigner de l'emprise du chemin.

CERTIFICAT DE PIQUETAGE

À LA DEMANDE DE : **SÉBASTIEN BÉTY**
 LOT(S) : 3 581 795
 CADASTRE : DU QUÉBEC
 CIRC. FONCIÈRE : BEAUCE
 MUNICIPALITÉ : SAINT-ELZÉAR
 M.R.C. : LA NOUVELLE-BEAUCE

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
 Le 20 novembre 2009
 Arpenteur-géomètre

Préparé à **VILLE DE SAINTE-MARIE** Date 13 novembre 2009 Echelle 1 : 500 Dossier 26115

BOLDUC, POULIN & ASSOCIÉS
 Arpenteurs-Géomètres
 Arpenteurs des terres du Canada
 Tél. (418) 387-5004

Par : (signé Robert Mathieu)
ROBERT MATHIEU, a.g.
 Minute: 2374

163, Rang du Bas-St-Thomas

par Sébastien Bêty

Façade résidence



Façade résidence



Vue côté gauche (nord) avec érablière.



Vue côté gauche (nord) avec érablière.



Vue côté gauche (nord) avec érablière.



Vue côté gauche (nord) avec érablière. Terrain très accidenté.



Vue côté gauche (nord) avec érablière. Terrain très accidenté.



Vue de la cabane à sucre, nord de la maison.



Façade de la résidence et garage au côté droit
(sud).



Garage et terrain à droite de la résidence.
Emplacement désirer de la future piscine.



Vue du côté droite du terrain, en pointe.



Terrain plat avec espace pour piscine.



La disposition des chaises représente un peu l'endroit où la piscine serait située.





Vue vers la pointe du terrain et jardins.



Vue vers la résidence (vers le nord) avec emplacement de la future piscine.



La disposition des chaises représente un peu l'endroit où la piscine serait située.



Seule endroit sur le terrain ou l'on peut envisager installer une piscine.



